

**Objet : Présentation du rapport  
d'activités de la Communauté de  
Communes Dombes Saône Vallée  
pour l'exercice 2022**

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
05 décembre 2023

**Date d'affichage :**  
05 décembre 2023

**Nombre de conseillers :**  
En exercice : 27  
Présents : 23  
Pouvoirs : 04  
Votants : 27

**Présents :** Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Carole ROUE, Gilles DEMAISON, Éric LARDENOIS, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Jacques BERGERET, Loredana MARION, Myriam COLLET, Laurent GOUDARD, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Mylène BOYER-GRECO, Sandrine BEHEM, Murielle STOUFF, Cécile BAUDOUX, Marie-Chantal PESERY, Catherine VALLIN, Gérard ROY

**Absents ayant remis un pouvoir :**

Jean-Luc MASSON donne pouvoir à Gilles DEMAISON

Vanessa REBEYREN donne pouvoir à Catherine VALLIN

Jérôme COLIN donne pouvoir à Cécile BAUDOUX

Alexandre RUIZ donne pouvoir à Marie-Chantal PESERY

**Secrétaire de Séance :** Catherine VALLIN

VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les établissements publics de coopération territoriale (EPCI) doivent envoyer un rapport d'activité à l'ensemble des communes membres avant le 30 septembre de chaque année.

Madame le Maire rappelle que le contenu du rapport d'activité est laissé à la libre appréciation du président de l'EPCI, ce rapport ayant essentiellement pour objet de permettre l'instauration d'un débat démocratique au sein des conseils municipaux des communes membres d'EPCI et d'améliorer la transparence du fonctionnement de ces établissements.

Elle explique à l'Assemblée que chaque commune doit en faire la communication au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants intercommunaux de la commune peuvent être entendus.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport d'activité établi par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée pour l'année 2022.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :**

**POUR : 27**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité établi par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée au titre de l'année 2022.

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 12 décembre 2023

Le Maire,  
Carole BONTEMPS-HESDIN



<p><b>Acte</b> 001-210103222-20231212- 20231212DE20-DE</p>	<p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 04/01/2024</p>	<p>et de sa publication le 04/01/2024</p>
--	--	---